

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2003/008706**
n°de gestion : **1961B00054**
n°SIREN : **061 500 542 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 15/12/2003 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SOCIETE DE VERIFICATION ET D EXPERTISE COMPTABLE société anonyme à conseil d'administration

20 rue Fernand Pelloutier 38130 Echirolles -FRANCE-

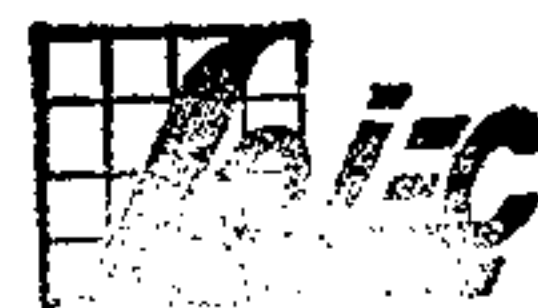
Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
rapport du commissaire aux apports (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :
apport en nature

Cabinet ROSAZ

169, rue du Nivolet
73000 CHAMBERY
Tel 33. (0)4. 79. 69. 49. 50
Fax 33. (0)4. 79. 62. 69. 08
TVA FR 29 319 848 032

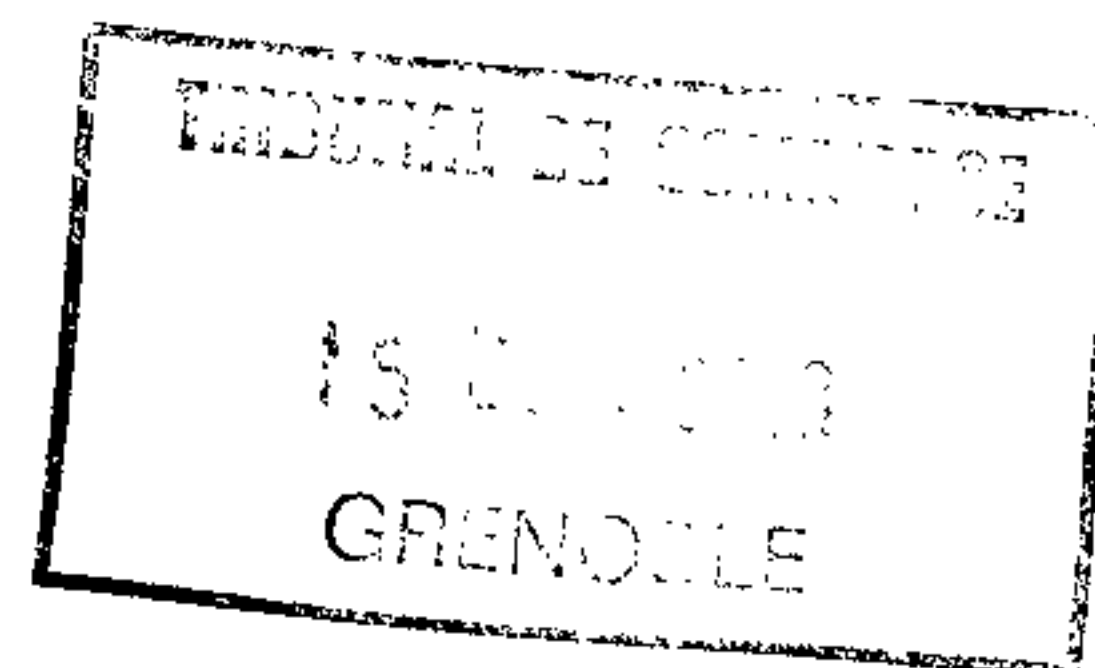
Conseil de gestion
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit contractuel
Formation



SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P. 107

38431 ÉCHIROLLES CEDEX



SOCIÉTÉ DE VÉRIFICATION ET D'EXPERTISE COMPTABLE - SOVEC

Société Anonyme au capital de 1.000.000 Euros

20, rue Fernand Pelloutier 38130 - ECHIROLLES

061 500 542 R.C.S. GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 19 DÉCEMBRE 2003 *reportée au 23 décembre 2003*

SUR LES APPORTS EFFECTUÉS PAR MONSIEUR BRENOT

Jean-Pierre ROSAZ

Diplôme d'Expertise Comptable - Maîtrise en Droit - Diplôme de l'Institut d'Études Supérieures de Droit Social de Lyon
Diplôme de l'Institut d'Administration des Entreprises de Lyon.

Membre de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux comptes.

Adhérent d'une Association Agréée, les règlements par chèques sont acceptés.

SOCIETE SOVEC
22, rue Fernand Pelloutier
38130 - ECHIROLLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES
APPORTS EFFECTUES PAR MONSIEUR BRENOT A LA SOCIETE SOVEC

Mesdames, Messieurs,

en exécution de la mission qui m'a été confiée par Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Grenoble en date du 27 octobre 2003 statuant sur requête, je vous présente mon rapport prévu par l'article 225-147 du Code de Commerce et l'article 169 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

L'opération envisagée est l'apport par Monsieur David BRENOT à votre société de 105 actions de la Société CABINET JEAN-CLAUDE BERTIN évaluées 82.834 Euros, à rémunérer par l'attribution de 231 actions de la société SOVEC.

Il m'appartient d'apprécier la valeur de cet apport, de m'assurer qu'elle n'est pas exagérée et qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par votre société bénéficiaire de l'apport.

TPR

.../...

La société CABINET JEAN-CLAUDE BERTIN est une Société Anonyme dont l'activité principale, telle qu'indiquée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS sous le numéro 306 794 587 est l'exercice des professions d'Expert comptable et de Commissaire aux comptes.

La durée de cette société est de 99 ans à compter du 6 août 1976.

Son siège social, lieu de son principal établissement, est situé 6, rue Expert à VALENCE (Drôme).

Son capital s'élève à 38.340 Euros, réparti en 1.065 actions.

Elles sont détenues par votre société à hauteur de 954 actions (89,58 % du capital), Monsieur David BRENOT 106 actions (9,95 % du capital), et cinq autres personnes qui se répartissent les 5 actions restant (0,47 % du capital).

Le bilan arrêté au 31 août 2002, certifié par le Commissaire aux comptes de la société le 12 février 2003 et approuvé par l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 février 2003, a fait apparaître un bénéfice comptable de 92.124 Euros.

Le bilan arrêté au 31 août 2003 fait apparaître un bénéfice comptable de 96.596 Euros.

Par contrat du 15 octobre 2003, il est convenu, sous la condition suspensive de votre approbation, que Monsieur David BRENOT apporte à la société SOVEC 105 actions de la société CABINET JEAN-CLAUDE BERTIN.

Ces actions sont évaluées 82.834 Euros.

En rémunération de cet apport, Monsieur BRENOT recevra 231 actions de la société SOVEC à créer, au nominal de 60,6391 Euros, soit une augmentation de capital de 14.007,63 Euros et une prime d'émission de 68.826,37 Euros.

J'ai effectué les diligences correspondant aux normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission.

En conclusion de mes travaux, je considère que la valeur de l'apport s'élevant à 82.834 Euros n'est pas surestimée et qu'elle correspond à l'augmentation de capital de la société SOVEC de 14.007,63 Euros, majorée de la prime d'émission. de 68.826,37 Euros.

Le 9 décembre 2003



Jean-Pierre ROSAZ
Commissaire aux apports

reporté au 23 décembre 2003